



# COMMUNIQUÉ



## Pour la **FA-FPT**, suite au rendez-vous salarial et le dégel du point d'indice – le compte n'y est pas

Lors du rendez-vous salarial du 28 juin, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a indiqué aux organisations syndicales que la valeur du point d'indice sera augmentée de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet prochain en une seule fois. Pour la **FA-FPT** avec cette mesurette le compte n'y est pas. C'est simplement du saupoudrage loin des attentes des agents de la fonction publique territoriale. Pour mémoire, l'INSEE a annoncé en mai dernier une inflation de 5,2% sur un an glissant et s'attend à une inflation de plus de 6% en septembre prochain.

Au cours de cette même rencontre, des mesures spécifiques ou supplémentaires ont été annoncées qui ne concerne que certains agents :

- Reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat – GIPA
- Revalorisation du début de carrière de la catégorie B
- Extension du forfait mobilités durables
- Revalorisation et extension de la participation aux frais de restauration

De plus, il a été indiqué que :

- L'indice minimum de traitement resterait à l'indice majoré 352. La conséquence pour les agents territoriaux de catégorie C est que ceux classés sur l'échelle C1 du 1<sup>er</sup> échelon au 7<sup>ème</sup> échelon, ainsi que ceux des 3 premiers de l'échelle C2 auront toujours le même traitement. Lorsqu'ils auront un avancement d'échelon, cela n'aura aucune conséquence sur leur traitement de base.
- Le Complément de Traitement Indiciaire – CTI issu du Ségur de la Santé sera actualisé en suivant l'évolution de la valeur du point d'indice. Mais actuellement dans la Territoriale, le « CTI » est versé sous forme de prime, alors évolution ou pas ?

Dans le cadre de CTI nous pouvons qu'espérer à ce stade que la prime compensant ce CTI dans certains versants de la Fonction publique soit transformée dans le cadre de la loi « Pouvoir d'achat » en véritable « CTI ». La **FA-FPT** ne peut qu'espérer que l'engagement pris lors du CSFPT sur ce point soit respecté, à savoir sa transformation en un vrai CTI.

En septembre prochain doivent s'ouvrir les travaux ayant trait à l'attractivité de la Fonction publique, avec un travail de refondation de notre système de rémunération et de carrière. La **FA-FPT** y participera au côté de la **FA-FP** qui assure la représentativité inter-fonction publique de la **FA**.

« La Force Autonome, c'est la Force d'être Libre »